



PREFET DE VAUCLUSE

ARS PACA
Délégation départementale de Vaucluse
Santé environnement et sécurité sanitaire

Affaire suivie par : BARA, Sophie \ DAGATA, Sylvain
Courriel : ars-paca-dt84-sante-environnement@ars.sante.fr

Avignon, le

23 NOV. 2020

Téléphone : 04.13.55.85.60

Réf : DD84-1120-10461-D

PJ :1

Madame ou Monsieur le Maire,

L'ambrosie est une plante exotique envahissante nuisible à la santé humaine (article D1338-1 du code de la santé publique). En effet, le pollen émis par l'ambrosie est hautement allergisant, et provoque par conséquent des réactions allergiques diverses comme des rhinites, conjonctivites, trachéites et même l'apparition ou l'aggravation d'asthme.

Le Vaucluse est le département de la région PACA le plus touché par cette problématique. En effet, 70% de la population de Vaucluse est potentiellement exposée au pollen d'ambrosie chaque été. C'est pourquoi, il est nécessaire de mettre en place des mesures de lutte.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a missionné FREDON PACA pour construire un dispositif de prévention et de lutte contre l'ambrosie sur le département de VAUCLUSE. Ce dispositif, basé sur l'instruction interministérielle du 20 août 2018 (<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/43951>), s'organisera autour des axes suivants :

- Organiser la coordination départementale,
- Mettre en place un réseau de référents,
- Animer le réseau,
- Faire connaître le dispositif auprès des partenaires et du grand public.

Ce dispositif dont la réussite dépendra de la mise en place d'un réseau de référents territoriaux sera encadré par un arrêté préfectoral en 2021.



Le référent ambroisie peut-être un élu local et/ou un agent territorial. Son rôle est de repérer la présence d'ambroisie, de participer à la surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte à mettre en œuvre.

Les collectivités peuvent s'associer au dispositif en désignant un ou plusieurs référents territoriaux (article R. 1338-8 du Code de la Santé Publique).

Pour vous soutenir dans cette démarche, des formations et une assistance technique seront mises en place par FREDON PACA pour les référents territoriaux. Cet accompagnement leur donnera les outils nécessaires à la mise en place des actions.

Pour désigner un ou des référents, il vous suffit de renseigner le formulaire que vous trouverez à l'adresse suivante : <https://framaforms.org/inscription-referent-territorial-ambroisie-1569419648>

Un mail de confirmation sera envoyé aux référents désignés. Il contiendra les contacts et les informations utiles pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ses missions.

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec FREDON PACA (lucile.arnaud@fredon-paca.fr) ou le service santé environnement de la Délégation Départementale de Vaucluse de l'ARS PACA (ars-paca-dt84-sante-environnement@ars.sante.fr).

Je compte sur votre implication dans le dispositif de lutte contre cette espèce nuisible à la santé.

Je vous prie de croire, Madame ou Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet,
le secrétaire général,

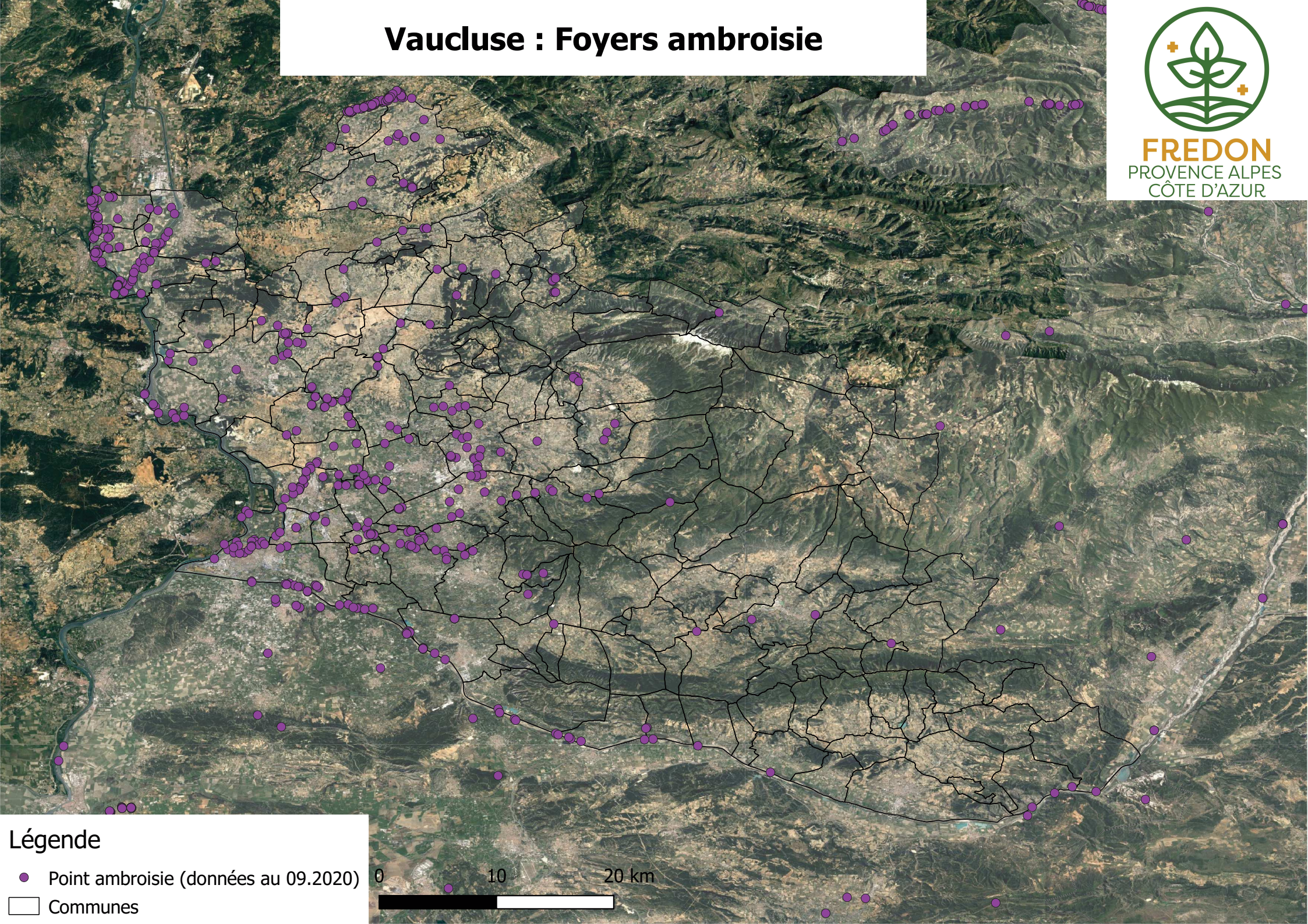
Christian GUYARD

Mesdames et Messieurs les Maires du Vaucluse

Vaucluse : Foyers ambroisie



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR



Légende

● Point ambrosie (données au 09.2020)

□ Communes

0 10 20 km

